

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN
ET DE LA CONSTRUCTION**

**DU-04-0006
DPVI-2004- 0001**

Objet : GPRU de la Porte Montmartre / Porte de Clignancourt - (18^{ème} arrondissement)

Approbation du Projet de Territoire de la Porte Montmartre / Porte de Clignancourt (18^{ème} arrondissement) dans le cadre du Grand Projet de Renouvellement Urbain (GPRU)

PROJET DE DELIBERATION

EXPOSE DES MOTIFS

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues,

Le quartier des Portes Montmartre et de Clignancourt est situé sur la ceinture parisienne, au Nord Ouest du 18^{ème} arrondissement et en limite de la commune de Saint Ouen. Il est inscrit dans le Grand Projet de Renouvellement Urbain (GPRU) engagé par la Ville de Paris qui a donné lieu à l'avenant du Contrat de Ville signé le 20 mars 2002 entre la Ville de Paris, l'Etat, la Caisse des dépôts et consignations, le FASILD et la Région Ile de France.

Par ailleurs, en 2001, Paris a décidé de s'ouvrir à de nouveaux rapports avec l'ensemble des collectivités limitrophes pour développer des coopérations. C'est ce que le Protocole de Coopération entre Saint Ouen et Paris signé le 5 mars 2003 propose d'acter en définissant les modalités et domaines d'application de cette coopération .

Comme le stipule l'avenant au Contrat de Ville, pour donner un cadre et asseoir dans le temps les projets de renouvellement urbain et de reconquêtes économique et sociale du quartier, un projet de territoire a été élaboré sur ce site.

Le document « projet de territoire » comprend un diagnostic; une analyse des caractéristiques du quartier, les enjeux et la stratégie de renouvellement urbain et de reconquête sociale et économique retenus et enfin une programmation qui décline les actions à court, moyen ou plus long terme. Les actions de court terme visent notamment à répondre aux attentes des habitants, dans le cadre d'une politique d'amélioration de la gestion urbaine de proximité .

Le diagnostic et les propositions d'actions qui figurent dans le document résultent de multiples démarches conduites depuis 2002 en associant l'ensemble des acteurs institutionnels et associatifs du quartier, ainsi que les habitants, notamment :

- 16 réunions thématiques réunissant près de 300 acteurs du quartier et institutionnels ont permis l'élaboration du diagnostic partagé et 5 groupes de travail avec les mêmes acteurs ont validé les propositions du projet de territoire ;
- des groupes de travail ont été mis en place associant les différentes Directions de la Ville concernées, sur des thèmes particuliers, pour définir avec les partenaires les actions à engager localement ;

- une mission d'Assistance à Maîtrise d' Ouvrage (AMO) et à la concertation pour l'élaboration d'un projet de territoire entre la Porte de Saint Ouen et la Porte des Poissonniers a été réalisée de septembre 2002 à mars 2004 par une équipe pluridisciplinaire d'urbaniste, paysagiste, programmiste et d'ingénierie sociale ainsi qu' une étude sur le développement économique du quartier Porte Montmartre -Porte de Clignancourt de mars 2003 à juin 2003.

En outre, des discussions ont été engagées dès les premières études avec la commune de Saint Ouen, celle-ci étant associée à certains groupes de travail.

Le projet de territoire pourra servir de base à une contractualisation avec les différents partenaires du GPRU. Il a été préalablement discuté et validé localement en Comité Exécutif Local, précédé d'un Comité Technique GPRU, présidé par le Secrétaire Général de la Ville avant d'être soumis à votre approbation.

I-LA SYNTHÈSE DES PRINCIPAUX ÉLÉMENTS DE DIAGNOSTIC

Avec une population de 11 000 habitants pour environ 80 hectares, le secteur Porte Montmartre / Porte de Clignancourt inscrit en GPRU correspond à un territoire large et contrasté, qui pâtit de nuisances urbaines multiples et où une part de la population est socialement défavorisée, parfois précarisée.

1-1 Un diagnostic partagé entre les habitants, les associations et les acteurs institutionnels a permis de connaître leur perception du quartier et leurs attentes :

- Ils perçoivent le phénomène de précarisation sociale de la population et l'analysent comme dû au manque de mixité sociale, à la précarisation de certaines familles, aux lourdes difficultés sociales des familles arrivantes, à la perte du lien social et aux tensions de voisinage ;
- Ils ont une forte attente vis-à-vis de l'école pour lutter contre l'échec scolaire, la déscolarisation grandissante des moins de 16 ans, et le phénomène d'évitement scolaire qui s'amplifie ;
- La situation de l'emploi leur paraît préoccupante, à cause du taux de chômage élevé, des chômeurs très éloignés de l'emploi et rencontrant de nombreuses difficultés sociales. Ils ressentent donc, le besoin d'une structure de proximité d'accompagnement vers l'emploi et d'un travail autour de l'emploi des jeunes ;
- Ils perçoivent la dégradation de leur cadre de vie, en particulier en invoquant les nuisances des Puces, les problèmes de propreté sur les espaces publics et privés, les nuisances liées à la forte présence des voitures à ces portes de Paris, à celle des prostituées et des toxicomanes ;
- Le boulevard Ney qu'ils considèrent comme dangereux, représente pour eux une réelle frontière physique entre le quartier et le reste de Paris ;
- Ils ont un sentiment d'insécurité fortement lié à la dégradation du cadre de vie (Puces, éclairage public, présence de prostituées et de toxicomanes), mais aussi à une présence humaine jugée insuffisante (médiateurs et gardiens d'immeuble ou de square, police) ;
- Ils considèrent, enfin, l' offre culturelle comme limitée et demandent un soutien aux initiatives culturelles de proximité.

Ils évoquent les besoins suivants :

- une structure de santé,
- la rénovation des établissements scolaires pour améliorer leur image,
- une salle polyvalente pouvant accueillir des manifestations culturelles et festives,
- une structure d'animation pour les 16-25 ans ,
- des aménagements urbains de bonne qualité,
- une action en faveur de l'emploi et un soutien aux commerces de proximité,
- l'ouverture des centres sportifs au quartier ainsi que l'aide à l'accès des populations du quartier aux activités culturelles.

1-2 l'analyse du site et de son environnement

Les caractéristiques urbaines :

Le quartier est marqué par des coupures urbaines importantes, parfois sources de nuisances fortes : le boulevard périphérique qui empêche le lien avec la commune voisine et génère bruit et pollution, le boulevard Ney avec ses passages inférieurs et sa forte circulation, les voies SNCF et la petite ceinture. Il se caractérise par un enclavement dû aux grands îlots occupés par l'hôpital Bichat, le Ministère de la Défense et la RATP.

Il est marqué par une logique de flux nord sud sur l'avenue de la Porte de Clignancourt et l'avenue de la Porte Montmartre, où les déplacements et le stationnement sont rendus conflictuels plus particulièrement les jours de marché aux Puces.

Il n'est pourtant pas dénué d'atouts urbains avec une trame végétale formée de nombreux espaces publics, en particulier les mails et jardins, la présence de nombreux équipements publics (stades, jardins, collège, lycée, université, hôpital) et une architecture de qualité témoin de trois époques : les HBM des années 1920/1930, les HLM et équipements sportifs et scolaires des années 1950/1970, une résidence universitaire des années 1990/2000.

Les caractéristiques sociales :

Le quartier se distingue par une population jeune importante (24,9% de la population a moins de 20 ans) mais également de nombreuses personnes âgées (19,4 % de la population est âgée de 60 ans et plus).

Le logement est exclusivement social et de petite taille (92,4 % de logements sociaux et 60,6% de F3 sachant qu'il s'agit de petits F3 par rapport aux normes parisiennes) .

Les indicateurs révèlent des revenus faibles et de nombreux allocataires de prestations sociales, de bas niveaux scolaires et un taux de diplômés (BAC +2) parmi les plus faibles de Paris (10,5 % dans le quartier contre 38,5% à Paris et 25,5% en moyenne dans les quartiers parisiens de la Politique de la ville).

Le taux de chômage y est élevé (22 % en 1999 contre 17% dans le 18^{ème} et 12% à Paris).

Les caractéristiques économiques :

Malgré un nombre d'emplois important dans le quartier (1200 emplois exercés dans le quartier répartis entre une centaine d'établissements) et un taux d'emploi de 1,16% très supérieur à l'arrondissement, l'emploi public est majoritaire et les principales branches d'activité du secteur privé sont le commerce (30%), l'immobilier et le service aux entreprises (17%), les services collectifs sociaux (11%).

Les commerces du secteur sont principalement des commerces alimentaires de proximité, confrontés à une concurrence forte à proximité (rue du Poteau), les mettant en difficulté.

Par ailleurs, l'activité des Puces ne profite pas à la population du quartier en termes d'emploi.

II - LES ENJEUX DU RENOUVELLEMENT URBAIN SUR LE SITE

Les enjeux prioritaires du projet de territoire se déclinent selon cinq orientations essentielles :

Améliorer le cadre de vie et la qualité de vie quotidienne par le développement de la gestion urbaine de proximité (propreté, entretien, éclairage public, mobilier urbain, affichage sauvage, présence humaine...), par la valorisation des qualités résidentielles et paysagères du site, en développant les circulations douces et en réduisant la place de l'automobile, par la diversification de l'offre de logement enfin par la lutte contre les nuisances notamment phoniques.

Désenclaver et relier le quartier à son environnement et aller à l'encontre des limites géographiques propres au quartier, par le rétablissement de continuités urbaines avec le reste de l'arrondissement et la commune de Saint-Ouen (amélioration des traversées du boulevard Ney et des passages sous le boulevard périphérique), par le décloisonnement des grandes emprises closes occupées par d'importants services publics (hôpital, RATP, Ministère de la Défense), par le développement de la coopération avec Saint-Ouen.

Favoriser la mixité sociale pour enclencher une dynamique de mixité des populations dans le logement et dans les usages en encourageant la construction de logements intermédiaires ou en accession à la propriété, en favorisant les échanges entre le quartier et celui de la Moskowa et par la rénovation des équipements collectifs.

Contribuer à enrayer le phénomène de précarisation sociale et apporter des réponses fortes contre la paupérisation en agissant sur le peuplement, en proposant des mesures globales d'insertion et de prévention sociales, en soutenant les actions renforçant le lien social.

Favoriser la mixité des fonctions et le développement économique en confortant le pôle touristique des Puces, en profitant de la localisation en bordure de périphérie très favorable pour améliorer le rayonnement du quartier, en exploitant le potentiel des grands équipements publics présents (enseignement secondaire et universitaire, hôpital) pour le développement d'activités commerciales et de services et en menant des actions contre la vacance commerciale.

III- LES ACTIONS ET PROPOSITIONS DU PROJET DE TERRITOIRE

L'objectif est de transformer en profondeur le cadre de vie et l'image du quartier pour améliorer les conditions de vie des habitants. Pour y arriver, de nombreuses actions vont se réaliser, échelonnées dans le temps. Elles se mettront en place progressivement en mobilisant l'ensemble des acteurs et en structurant les partenariats nécessaires. Certaines opérations d'envergure prendront du temps, d'autres seront moins visibles mais tout aussi importantes. Toutes concourent à transformer le quotidien des habitants du quartier. Elles s'articulent autour de quatre domaines prioritaires :

- l'amélioration de la cohésion sociale à travers le développement des équipements et services publics, un accompagnement des familles fragilisées, un soutien éducatif des enfants, une articulation et un renfort des dispositifs de prévention, un appui au lien social ;
- la transformation du cadre de vie en agissant sur les équipements publics, la voirie, le logement, les espaces verts, le bruit, l'éclairage public, et la propreté et en enclenchant une première opération de renouvellement urbain : la recomposition de l'îlot Binet ;
- le désenclavement spatial du quartier par une action sur le boulevard Ney (en anticipant sur le tramway qui est envisagé sans qu'une programmation, ni un calendrier ne soient arrêtés) et les grandes emprises foncières qui ont un potentiel de recomposition urbaine ;
- l'emploi et le développement économique par des actions facilitant l'insertion professionnelle, l'encouragement au recrutement de proximité, le soutien aux commerces de proximité et en attirant de nouvelles activités économiques (commerciales ou de services) et par une opération de renouvellement urbain structurante qui doit être engagée: le réaménagement de la Porte de Clignancourt, comme lieu majeur du développement économique.

1 - Contribuer à une meilleure cohésion sociale et prévenir la précarité

En renouvelant les équipements et en développant les services publics :

Les actions déjà engagées concernent la rénovation du bureau de Poste et l'implantation d'un Espace services publics qui ouvriront au public en 2004, l'aménagement du Pôle associatif Flammarion (locaux partagés) livrés fin 2003 et les travaux sur les centres sportifs avec l'ouverture de ceux ci à la pratique libre en fin d'année.

Les actions à mettre en œuvre à moyen terme sont la restructuration des Bains douches et la rénovation des établissements scolaires et universitaire (rénovation et équipement du groupe scolaire Binet, amélioration de l'accès au collège Utrillo et construction de l' Université Paris IV).

Les actions de plus long terme mais à préparer dès à présent sont l'amélioration des bâtiments du collège Utrillo et du lycée Rabelais et l'extension de l'école Binet par la construction d'une salle de restauration scolaire et l'agrandissement de la cour. Ces deux actions sont en cours d'étude.

Par un soutien éducatif :

En structurant le réseau des acteurs éducatifs, en améliorant le dispositif d'accompagnement scolaire et en soutenant les actions de soutien éducatif en direction des enfants et des parents et à moyen terme, par la création d'un lieu d'écoute parents.

Par un accompagnement social

En mettant en place un Observatoire des données sociales, en améliorant le dispositif d'accès aux prestations sociales (permanence du service social dans le quartier, commission sociale, formations à l'accueil social...), en impulsant et soutenant les actions associatives d'accompagnement social, d'accès aux droits, d'aide aux démarches administratives, de médiation sociale, d'intégration et à moyen terme par la création d'un Hammam associatif : Lieu permettant de toucher un public de femmes issues de l'immigration et d'entamer avec elles un travail d'accompagnement social.

En recréant du lien social

Il s'agit de soutenir la vie associative en améliorant le dispositif de financement des associations, de soutenir les actions culturelles de proximité et d'impulser les initiatives d'habitants liées à des actions de convivialité.

Par des dispositifs de prévention

Il convient d'améliorer les dispositifs de prévention jeunesse en structurant le réseau d'acteurs de la jeunesse et de mettre en place trois groupes de travail sur les thèmes de la jeunesse, de la toxicomanie et de la prostitution. Le groupe toxicomanie, à l'échelle des trois quartiers Politique de la ville du 18^{ème} et de la Ville de Saint Ouen associera la Mission Toxicomanie de la DASES, Coordination Toxicomanies 18, la Mairie de Saint Ouen et la DASS de Seine St Denis. Le groupe de travail prostitution recherchera les actions de prévention, d'aide et de médiation à mettre en œuvre en lien avec la problématique du quartier .

2 - Améliorer le cadre de vie

Par une première opération de renouvellement urbain : la recomposition de l'îlot Binet

En étude de faisabilité aujourd'hui, cette opération porte des ambitions croisées de restructuration urbaine et de requalification sociale, c'est à dire de transformation des formes et des usages urbains en vue d'une amélioration des qualités du cadre de vie.

Une première tranche constituée par la réalisation d'un équipement public abritant un centre d'animation avec une salle polyvalente, une bibliothèque, un centre de santé et d'autres programmes est en cours de définition pour un début de travaux en 2008.

En requalifiant les logements et en diversifiant l'habitat

La requalification de l'habitat existant est engagée depuis 2001. L'OPAC a, en effet, un programme de résidentialisation des HBM et de réhabilitation des HLM qui s'échelonne de 2001 à 2009. Des concertations avec les habitants sont engagées dans chaque groupe d'immeubles avant la définition et la mise en œuvre des travaux de requalification.

Sur le devenir des trois tours le long du périphérique des études sociale, technique des immeubles et phonique du périphérique sont engagées ou le seront en 2004. Elles ont pour objectif de dégager les solutions les plus adaptées pour répondre à l'inconfort lié aux nuisances sonores de ces logements. La mise en œuvre des solutions retenues se fera le plus rapidement possible.

Enfin, des études urbaines, sont engagées pour identifier les terrains mutables qui permettraient la création de nouveaux programmes de logements afin de diversifier l'habitat et d'introduire de la mixité sociale dans le quartier.

Par le réaménagement des espaces publics et privés de voirie

Compte tenu d'un réseau viaire particulier au quartier (voiries primaires surdimensionnées à flux très denses, et voiries tertiaires étroites desservant le cœur des habitations), l'intervention ne porte que sur

une répartition plus harmonieuse entre les différentes fonctions de la voirie, entre circulations douces et voitures, pour corriger les conflits d'usages et les sources de nuisances.

Les travaux de réaménagement de la voirie, font l'objet d'une programmation pluri-annuelle et seront tous réalisés dans la mandature. Ce sont en général des travaux de remise à un niveau de qualité urbaine comparable à celles des autres quartiers parisiens.

Les réalisations les plus significatives sont la réfection du plateau des Puces qui **devait être** livré fin 2003, le réaménagement des rue Binet, Croisset, Huchard échelonné entre 2002 et 2005 et du mail Belliard entre 2002 et 2004.

Par l'amélioration de l'éclairage public et du mobilier urbain

L'idée d'une « mise en lumière du quartier » qui passe de l'éclairage purement fonctionnel (sécurité) à un éclairage plus qualitatif créant une ambiance nocturne a été exposé par les services de la Ville aux différents partenaires.

Ce « plan lumière » a été mentionné dans le cadre d'un appel à projet lancé par la DIV en Mars 2003. Cet appel à projet a fait bénéficier les études d'un cofinancement de la part d'EDF.

Ce cofinancement est positionné sur deux actions :

D'une part, sur la mise en œuvre du « plan lumière » sur les espaces publics qui seront requalifiés à partir de 2004, d'autre part, sur un appel d'offres « étude de mise en valeur patrimoniale du quartier » visant à compléter le « plan lumière ». Les préconisations qui en ressortiront seront soumises aux partenaires de la Ville (plus particulièrement à l'OPAC, l'Université, l'Hôpital Bichat) pour que ceux-ci participent à la mise en lumière du quartier en intervenant sur leur patrimoine immobilier.

Une attention particulière sera portée à la qualité esthétique et fonctionnelle du mobilier urbain, à son implantation sur le site ainsi qu'à l'application de la réglementation publicitaire.

Avec le réaménagement des espaces verts

L'ensemble des espaces verts du quartier feront l'objet de travaux d'adaptation des usages et d'embellissement au cours de la mandature.

Ainsi l'espace délaissé Ginette Neveu a été réaménagé en square avec des jeux pour les petits et livré en Juillet 2003.

Les squares René Binet et Marcel Sembat font l'objet de travaux échelonnés entre 2003 et 2005 (création d'un labyrinthe végétal et d'amélioration du square René Binet et réaménagement général du square Marcel Sembat).

Sur la petite ceinture, des jardins pédagogiques vont s'installer au 1^{er} semestre 2004.

Par une étude sur la réorganisation des transports en commun et l'amélioration du stationnement :

Un groupe de travail Ville de Paris /RATP /Ville de St Ouen est en place depuis fin 2002. Il prolongera en 2004 ses réflexions sur la réorganisation des transports en commun et le stationnement, et se penchera plus particulièrement sur l'incidence de la création d'un pôle générateur de trafic sur les portes de Clignancourt et de Saint Ouen, sur l'hypothèse d'un déplacement du terminal bus de l'avenue de la Porte de Clignancourt et sur l'adaptation du parking public existant porte de Clignancourt. En outre, il engagera une étude des parkings publics parisiens et audoniens liés à l'activité des Puces et se penchera sur les possibilités d'organiser du rabattement depuis les grands parkings publics environnants.

Par la mise en place d'une gestion urbaine de proximité

Le développement de la gestion urbaine de proximité devra permettre une amélioration visible de la propreté, de l'entretien des aménagements urbains, mais aussi de la tranquillité publique.

Une Cellule de veille propreté, réunissant les services de la Ville, sera effective dès 2004. Elle fera un point régulier sur les problèmes de propreté, d'entretien des espaces publics et du mobilier urbain et apportera des réponses locales coordonnées, rapides et visibles. Une campagne de sensibilisation à la propreté sera menée à l'échelle du quartier en direction des habitants et des enfants.

L' action d'amélioration de l'éclairage public concourra à l'amélioration du cadre de vie mais aussi permettra de lutter contre le sentiment d'insécurité.

Enfin, la gestion urbaine de proximité devra permettre de renforcer la présence humaine dans les

espaces publics, squares et jardins, d'améliorer les relations bailleur -locataires et pourra conduire à la définition d'un dispositif de médiation. Ce dernier dispositif sera étudié dans le cadre de la création d'un service de médiation que la Ville de Paris met en place progressivement dans les quartiers.

3 - Désenclaver le territoire

Par le franchissement du boulevard Ney :

Si à court terme, améliorer les traversées piétonnes nord-sud du boulevard et limiter la vitesse peut avoir un léger impact sur le désenclavement des quartiers Binet et Croisset, c'est bien la suppression des trémies et voies souterraines avec la mise en place d'un transport en site propre, l'élargissement des trottoirs, les plantations qui seront les actions déterminantes de la perméabilité du quartier avec le Sud du 18^{ème} arrondissement.

La mise en place du tramway est envisagée sans qu'une programmation, ni un calendrier ne soient arrêtés. Il est souhaité que des travaux de reprofilage du boulevard Ney puissent anticiper ce projet, pour commencer si possible dès le début de la prochaine mandature.

Ainsi une étude pour requalifier le boulevard, en supprimant les trémies au droit des croisements avec les avenues Porte des Poissonniers, Porte de Clignancourt et Porte de Saint Ouen, sera engagée afin que ces travaux soient programmés si possible avant 2010.

En établissant des continuités urbaines sur les Portes :

Les quatre portes auxquelles s'ajoute une cinquième traversée sous le boulevard périphérique constituent les seules continuités physiques entre Saint-Ouen et Paris. Aujourd'hui les fonctions et usages, sur Saint-Ouen et Paris n'ont que peu de synergie car, à l'exception de la Porte de Clignancourt (les Puces) elles sont différentes de part et d'autre du périphérique.

Une étude sera engagée, visant à établir des projets urbains, qui tireraient parti des atouts de chacune des deux villes en gommant les dysfonctionnements identifiés. Elle aura pour objet d'élaborer un plan d'actions sur les cinq traversées sous le périphérique à réaliser à long terme.

D'ores et déjà, l'espace public de la porte de Clignancourt est amélioré sur le plateau des Puces.

En restructurant le secteur Poissonniers et en identifiant les mutations foncières envisageables

Le secteur Poissonniers où réside seulement 7% de la population du secteur GPRU, est particulièrement isolé des différents équipements et services de proximité en raison de son enclavement par les infrastructures (difficulté de franchissement du boulevard Ney, petite Ceinture) et par les grandes emprises foncières juxtaposées (terrains RATP, Ministère de la Défense, SNCF etc...).

La restructuration de 300 logements en cours d'acquisition par la SAGECO est un premier élément de recomposition urbaine du secteur (opération d'acquisition- amélioration qui devrait démarrer en 2005, avec la possible création d'une crèche ou d'une halte garderie en rez-de-chaussée. Les logements seront conventionnés en PLS).

A terme, la reconquête des grandes emprises foncières permettra de développer des interventions mixtes d'aménagement, avec par exemple l'introduction de nouvelles typologies de logements et de surfaces de bureaux.

A cet effet, plusieurs études sont engagées et doivent être coordonnées :

L'APUR a fait une étude globale du secteur Poissonniers, la RATP conduit de son côté une étude de valorisation du site de dépôt de Bus Championnet, la DU étudie des faisabilités pour la restructuration urbaine des terrains SNCF, enfin, une réflexion sur la mutation potentielle du terrain du Ministère de la Défense doit être engagée.

4 - Permettre un accès à l'emploi et agir sur le développement économique

Les indicateurs socio-économiques témoignent des difficultés rencontrées en matière d'emploi, de formation et de commerce. Ainsi les actions se déclinent autour de trois volets dans le cadre de cette thématique : l'insertion professionnelle, l'emploi et le développement de l'activité économique.

Permettre un accès à l'emploi :

Comblant les besoins nécessite d'agir à l'échelle du quartier, dans la proximité, pour accompagner les demandeurs d'emploi les plus éloignés de l'emploi vers les structures existantes dans l'arrondissement. Un travail de mobilisation et d'information est à mener avec les associations locales et services institutionnels intervenant auprès de ce public, ainsi qu'une mise en réseau des structures de l'insertion professionnelle et de l'emploi pour faciliter l'accès, pour mieux cerner les besoins, et mener une réflexion à l'échelle du quartier.

Des actions seront mises en œuvre à court terme, en lien entre la Ville (DDEE, bureau de l'insertion) et ses partenaires (Direction départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle 75). D'une part, la mise en place d'un groupe de travail axé sur l'accès à l'emploi des jeunes du quartier qui aura pour objet de structurer le partenariat et le réseau d'acteurs de l'insertion professionnelle des jeunes, d'autre part, la mise en place d'ateliers de découverte des métiers en direction des jeunes en partenariat avec l'Education Nationale et axé autour des Puces.

La mise en place dans le quartier de « chantier école » et « chantier d'insertion » en direction des jeunes et des adultes, sera favorisée en lien avec les structures du quartier et l'OPAC.

Afin de favoriser la rencontre de l'offre et de la demande d'emploi, un forum emploi sera organisé chaque année à l'échelle du 18^{ème} arrondissement et un travail particulier sera fait au niveau des quartiers politique de la ville en fonction de leurs spécificités.

En terme de formation et pour faire face au faible niveau de qualification, une structure va s'implanter dans le quartier et fera de la formation à distance, ainsi qu'une initiation à l'informatique et aux Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication. Il s'agit d'une Plate-forme d'accès à la téléformation (P@T) et, dans un 2^{ème} temps, d'un espace numérique (EPN) qui permettra de développer les formations à distance dans de nombreux domaines pour un public de faible niveau de qualification (dispositif du P@T) et d'offrir un accès au plus grand nombre à l'informatique et aux nouvelles technologies (EPN).

Agir sur le développement de l'emploi :

L'embauche de proximité dans le 18^{ème} arrondissement sera favorisée pour chaque nouvelle implantation d'activité avec une aide au recrutement.

L'implantation dans le quartier de nouvelles entreprises et enseignes commerciales, telles que EMI Musique et Bricorama, est l'occasion d'une négociation multipartite qui liera ces entreprises par accord partenarial avec la Ville de Paris.

Agir sur le développement commercial :

L'action sur le développement économique du quartier qu'il est nécessaire de mener notamment dans une perspective d'amélioration du cadre de vie, s'inscrit dans le prolongement du travail lancé depuis quelques années.

La volonté de travailler au développement commercial s'est traduite par la signature le 6 mars 2003 d'une Charte partenariale pour le développement économique et commercial du quartier entre la Mairie de Paris, la Mairie du 18^{ème} arrondissement, l'OPAC, la Chambre de Commerce et d'Industrie, la Chambre des métiers, la Direction Départementale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle 75, et l'association des commerçants du quartier.

Cette charte a comme principal objectif de définir une stratégie partenariale de développement économique, de soutenir et renforcer le tissu commercial, de prendre en compte les besoins des commerçants du quartier et de contribuer à animer et embellir le quartier.

Un groupe de travail, piloté par la DPVI en lien avec la DDEE, s'est mis en place en avril 2003 pour concrétiser les principaux chantiers lancés par la Charte.

Par ailleurs, les activités existantes ou en création sont souvent fragiles. Il est important de les soutenir par la mise en place dans le quartier d'une permanence, d'une structure de conseil aux commerçants du quartier (comptabilité et gestion) et d'aide à la création d'entreprise. Elle diffusera l'information sur les outils mobilisables comme le Fond de revitalisation économique ou celui du Crédit Municipal etc...

Enfin, les réseaux de l'économie sociale et solidaire qui sont un levier non-négligeable de développement économique local seront mobilisés.

L'aménagement de l'avenue de la Porte de Clignancourt : un lieu majeur pour le développement économique

Pour valoriser l'avenue de la Porte de Clignancourt comme lieu d'accueil des populations extérieures au quartier il est proposé une transformation qualitative de cette avenue tenant compte des projets possibles de revalorisation de l'accès aux Puces, de réhabilitation du collège Utrillo et du lycée Rabelais, d'utilisation des espaces en friches (dessous du périphérique, parking, gare Ornano), d'évolution des modes de transports urbains (extension de ligne de bus, déplacement du terminus des lignes bus) et de requalification de l'avenue Michelet (côté Saint Ouen) tout ceci en liaison avec le projet de reconstruction de l'Université et l'éventuel déplacement du restaurant universitaire.

Ce projet ambitieux est déjà engagé selon plusieurs composantes :

- la réorganisation de la concession et le réaménagement du « Plateau » des puces qui sera livré fin 2003 ;
- le déplacement du parvis d'entrée au collège Utrillo sur l'avenue de la Porte de Clignancourt en 2005 puis à plus long terme, la réhabilitation de l'établissement scolaire dans un contexte urbain d'ensemble et dans une recomposition globale de l'îlot ;
- la mise en place d'une signalétique spécifique aux puces de Paris - Saint Ouen par la Ville de Saint Ouen qui devrait entrer en phase de réalisation en 2004 ;
- la reconstruction de l'Université rue Francis de Croisset avec un permis de construire déposé en février 2004 et un début de chantier en 2005.

En 2004 sera lancée une consultation d'urbanistes pour étudier une transformation urbaine de qualité de la Porte de Clignancourt ainsi que la revalorisation du pôle de vie étudiante autour de la rue Francis de Croisset .

Cette consultation sera organisée autour de trois axes principaux :

- la recomposition ambitieuse de la porte de Clignancourt en interface avec l'îlot Croisset ;
- la revalorisation de l'accès aux « Puces » car la porte de Clignancourt est un site touristique;
- l'identification des lieux de recomposition de la porte de Clignancourt afin d'y étudier des faisabilités (techniques, financières et juridiques) de programmes immobiliers.

D'ores et déjà, la création d'une antenne touristique dans la gare Ornano sous maîtrise d'ouvrage de l'Office du Tourisme de Paris, en partenariat avec la commune de Saint-Ouen, et l'association des Puciers est envisagée à court terme. Ce projet est inscrit au Contrat Particulier 2003-2006 de Paris avec la Région (prise en charge à 50% par le Département et à 50% par la Région). Un groupe de travail est constitué pour définir le projet .

Une préfiguration de la structure sur le site (par exemple dans une boutique) serait très souhaitable, dans l'attente de la réhabilitation complète de la gare Ornano qui lui redonnera son aspect d'origine.

IV LES MODALITES DE MISE EN ŒUVRE DU PROJET DE TERRITOIRE

La mise en œuvre du projet de territoire accordera une place prépondérante à la participation des habitants : cela passe par une information sur l'avancement des projets, par une concertation avec les Conseils de quartiers et l'ensemble des riverains, par une implication des habitants en particulier au travers de la vie associative. Des représentants du Conseil de quartier participeront au Comité exécutif local et au Groupe de pilotage local.

Elle se fera également par une co-production avec les partenaires institutionnels et associatifs afin d'opérer un décroisement des logiques professionnelles et de favoriser une cohérence pour la mise en œuvre concrète des actions et assurer ainsi, leur ancrage dans le territoire.

D'ores et déjà une différenciation est faite sur les modes d'intervention sur quatre secteurs distincts :

- Sur l'îlot Binet il s'agit d'une intervention majeure et exemplaire de la Ville, qui doit afficher des ambitions croisées de requalification urbaine et de réponse aux besoins sociaux en vue d'une amélioration du cadre de vie ;
- Sur le boulevard Ney il s'agit d'anticiper l'arrivée envisagée du tramway pour transformer radicalement son profil ;
- Sur la Porte de Clignancourt et l'îlot Croisset, pour mener à bien un projet d'excellence, dès qu'il aura été adopté, l'intervention de la Ville en lien avec les divers acteurs institutionnels ou privés devra être exemplaire. Cette intervention illustrera le rôle essentiel du partenariat.
- Dans le secteur des Poissonniers l'intervention de la Ville consistera davantage dans la vigilance pour une coordination rapprochée entre les projets proposés par les propriétaires fonciers. Ils devront s'inscrire dans un schéma de reconquête urbaine et des prescriptions de la Ville.

Dans un but de développement durable, les différents projets de constructions ou de réhabilitations publiques devront intégrer la démarche Haute Qualité Environnementale. Dans le cas de réhabilitations de logements, ce même type de démarche, prenant également en compte les coûts de fonctionnement et les coûts sociaux, pourra être engagée entre la Ville et les bailleurs sociaux.

D'un point de vue pratique, je vous rappelle que la concrétisation des projets urbains nécessitera l'appui d'un prestataire extérieur, pour aider le chef de projet urbain et le chef de projet Politique de la Ville en charge de ce territoire. La procédure d'appel d'offres permettant de sélectionner ce prestataire sera engagée dans les mois qui viennent, et sera soumise à votre délibération pour en approuver le principe et les modalités.

Avec la volonté d'agir sur l'action publique à Paris comme à Saint-Ouen dans le respect des orientations de chaque collectivité (partage d'informations, savoir-faire , réflexions et bien sûr coordonner les projets en cours, monter conjointement des actions concrètes ...), le travail avec la commune voisine, est engagé et sera poursuivi au fur et à mesure de l'avancement des projets. D'ores et déjà, la coopération permet, par exemple, de rendre plus systématiques les échanges.

Je vous ai synthétisé le contenu du document intitulé « Projet de territoire » du GPRU Porte Montmartre / Porte de Clignancourt, qui comprend ainsi, après un rappel du cadre et de la méthode d'élaboration du projet de territoire, des diagnostics, une présentation des enjeux, le détail des actions programmées, ainsi que les modalités de mise en œuvre opérationnelle.

En conclusion, je vous propose de bien vouloir approuver ce document.

Je vous prie, Mesdames, Messieurs, Mes chers collègues, de bien vouloir en délibérer.

Le Maire de Paris

**DIRECTION DE L'AMENAGEMENT URBAIN
ET DE LA CONSTRUCTION**

**DU04-0006
DPVI-2004- 0001**

Objet : GPRU Porte Montmartre / Porte de Clignancourt (18^{ème} arrondissement)

Le Projet de Territoire

**Le Conseil de Paris
siégeant en formation de Conseil Municipal,**

Vu le Contrat de Ville signé le 18 décembre 2000 et son avenant signé le 20 mars 2002 ;

Vu le projet de délibération DU - 2004 - 0006 / DPVI - 2004 - 0001, en date du 2 Février 2004, par lequel M. le Maire de Paris lui propose dans le cadre du Grand Projet de Renouveau Urbain d'approuver le projet de territoire du quartier Porte Montmartre / Porte de Clignancourt (18^{ème} arrondissement)

Vu l'avis du Conseil du 18^{ème} arrondissement, en date du 2004;

Sur le rapport présenté par M. [nom], au nom de la [numéro] ème Commission ;

DELIBERE

ARTICLE UNIQUE : Le document intitulé « Projet de Territoire » du GPRU Porte Montmartre / Porte de Clignancourt tel que joint à l'annexe de la présente délibération est approuvé.